

# Rapport du Président en exercice

Le 1er janvier, j'ai pris avec optimisme mes fonctions de Président en exercice. Nous voulions montrer que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pouvait toujours contribuer à réduire le grand clivage de la guerre froide en Europe. Nous voulions souligner que l'ensemble des engagements, des normes et des principes qui lient les États participants continuent d'offrir une vision actualisée de la sécurité collective.

À cet effet, nous avons tout mis en œuvre avec les États participants pour régler les conflits qui subsistent dans l'espace de l'OSCE. Nous avons également examiné des questions thématiques relatives aux trois dimensions. Je me suis longuement rendu dans les régions de l'OSCE : en Amérique du Nord et en Fédération de Russie plusieurs fois, au Caucase du Sud en janvier, juin et octobre, dans les Balkans occidentaux en février puis de nouveau en avril, en Moldavie et en Ukraine en juin, en Asie centrale en mars et en novembre. De plus, des réunions internationales et européennes ont fourni des occasions propices de poursuivre le dialogue avec les collègues de diverses capitales ainsi qu'avec les organisations partenaires. J'ai également été heureux d'accueillir de nombreux visiteurs qui sont venus me voir chez moi à Bruxelles.

Une description détaillée des activités réalisées suit ci-après. Au cours de 2006, de nouvelles mesures concrètes ont été prises concernant la lutte contre le crime organisé, la promotion du dialogue sur les questions de sécurité dans les domaines du transport et de l'énergie, et concernant la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, pour n'en citer que quelques-unes. Le mandat de Ljubljana sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE a également été exécuté. D'un autre côté, les conflits prolongés demeurent difficiles à résoudre. À cet égard, permettez-moi simplement de réitérer que les plans pour un règlement sont prêts, ils sont sur la table. Seule la volonté politique fait défaut. Les dirigeants sont plus que jamais appelés à faire preuve de discernement et de responsabilité.

Il incombe aux États participants de l'OSCE de continuer, avec obstination, à venir en aide aux populations qui souffrent des conflits.

2006  
Président en exercice  
Karel de Gucht

## Règlement des conflits

### Haut-Karabakh

Le Président en exercice a fait savoir que le règlement des conflits prolongés était l'un de ses objectifs majeurs pour 2006, ce qui incluait clairement le conflit du Haut-Karabakh.

Sa première visite internationale en tant que Président en exercice s'est déroulée en Arménie et en Azerbaïdjan les 24 et 25 janvier avec quelques signes d'espoir d'un règlement. Aucune élection n'a été planifiée dans les deux pays pour 2006, ce qui portait à croire que les négociateurs auraient plus de liberté pour rechercher des solutions.

Le Président a offert son assistance aux parties lors de leurs réunions de haut niveau à Rambouillet (en février), à Vilnius (en mai), à Bucarest (en juin) et à Minsk (en novembre). Une réunion des Ministres arménien et azerbaïdjanais des affaires étrangères a été accueillie par le Président à Bruxelles le 14 novembre. Rien n'a été épargné pour encourager les parties à se rapprocher d'un accord sur les principes de base d'un règlement. Le Président est resté en contact permanent avec les coprésidents du Groupe de Minsk qu'il a parfois convoqué à Bruxelles. Il était assisté de l'Ambassadeur Andrzej Kasperzyk, son Représentant personnel.

Lors du Conseil ministériel de l'OSCE à Bruxelles, les États participants ont salué les progrès réalisés, lancé un appel aux Présidents arménien et azerbaïdjanais pour qu'ils redoublent d'efforts et arrêtent définitivement les principes de base élaborés au cours de l'année, et pris l'engagement que l'OSCE continuerait à jouer son rôle de médiateur impartial.

Entre-temps, le Représentant personnel du Président et son Bureau ont continué à observer la situation sur le front afin de maintenir les tensions sous contrôle. Des violations du cessez-le-feu se sont produites toute l'année constituant parfois même une menace pour la sécurité personnelle des équipes d'observation. La situation a atteint son paroxysme en juillet et l'observation a dû être suspendue après une fusillade.

Tout au long de l'année, les efforts se sont poursuivis pour rechercher des mesures de confiance et des occasions d'instaurer des contacts à la base entre les parties.

Au cours de l'été, des incendies se sont déclarés dans la région du Haut-Karabakh et aux alentours, menaçant la santé et la sécurité des populations et détruisant leurs moyens d'existence. Des dommages se sont produits de part et d'autre de la ligne de contact, rendant la coopération indispensable.

Le Représentant personnel a mené une brève mission d'observation du 3 au 5 juillet. Il a confirmé la propagation considérable des incendies et suggéré de procéder à une évaluation plus large.

À la demande de l'Azerbaïdjan, le Président a pris l'initiative d'une mission internationale d'évaluation environnementale dont le mandat consistait à évaluer l'impact des incendies et à formuler des recommandations pour une opération de protection de l'environnement. Le mandat de cette mission a été accepté le 25 septembre. Soutenue par la résolution 285 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la mission se composait d'experts des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, ainsi que d'experts locaux des deux côtés de la ligne de contact. La mission, d'une durée de 11 jours, s'est rendue dans les zones ravagées par les incendies le 3 octobre, sous la direction de Bernard Snoy, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE. Le rapport, qui a été présenté au Président en novembre et communiqué aux États participants, contenait des recommandations pour des mesures de gestion des incendies et des ressources en eau et il est actuellement examiné aux fins d'un suivi ultérieur. La mission a marqué une étape importante dans le processus du renforcement de la confiance dans la région en impliquant les communautés locales et en parvenant à une compréhension commune des questions considérées.

Comme le prévoit la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président a transmis le rapport au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour distribution aux États membres de l'Assemblée générale.

### **Groupe de planification de haut niveau**

Établi en 1994 lors du Sommet de Budapest de la CSCE, qui préfigurait l'OSCE, le Groupe de planification de haut niveau a été chargé d'élaborer des plans pour une force multinationale de maintien de la paix de l'OSCE, une fois que le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie aura été résolu. Le Groupe a des contacts réguliers avec les coprésidents du Groupe de Minsk ainsi qu'avec le Représentant personnel du Président en exercice.

Les perspectives d'un règlement s'étant améliorées au cours de l'année, le Groupe de planification a intensifié ses activités. Il a mené une mission de reconnaissance, qui a débuté en décembre 2005 en Arménie et en Azerbaïdjan et s'est achevée en janvier 2006 par une visite dans la région du Haut-Karabakh. La mission a permis d'obtenir des informations actualisées sur les aspects financiers, logistiques et opérationnels d'une éventuelle mission de maintien de la paix.

Le Groupe de planification de haut niveau a maintenu ses contacts avec d'autres organisations internationales et établissements de formation. En 2006, il a été élargi grâce au recrutement d'un administrateur du personnel/responsable de la formation.

### **Moldavie**

Dans ses efforts visant à intensifier la recherche d'une solution durable à la question de la Transnistrie, le Président est resté en contact permanent avec ses homologues en Moldavie, en Ukraine et en Fédération de Russie. Il s'est assuré que les négociations officielles, qui avaient repris selon une nouvelle formule en décembre 2005 après une longue interruption, se poursuivraient. La nouvelle formule à « 5+2 » ajoute l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique en tant qu'observateurs aux deux parties et aux trois médiateurs (l'OSCE, l'Ukraine et la Fédération de Russie). Une rencontre a eu lieu les 26 et 27 janvier à Chisinau et les 27 et 28 février à Tiraspol.

La mise en œuvre d'un nouveau régime douanier commun entre la Moldavie et l'Ukraine fondé sur leur déclaration du 30 décembre 2005 prévoyant que les sociétés de Transnistrie s'enregistrent auprès des autorités centrales à Chisinau a créé une situation nouvelle sur le terrain. L'obligation d'enregistrement a été catégoriquement refusée par la Transnistrie malgré les appels du Président en faveur d'une mise en œuvre de bonne foi. Aucune autre négociation à « 5+2 » n'a pu se tenir en 2006.

En vue de préparer une visite importante dans la région, le Président a dépêché son Envoyé spécial, le sénateur Pierre Chevalier, à Chisinau et Tiraspol à la mi-avril et a convoqué et présidé une réunion de médiateurs et d'observateurs à Bruxelles en mai, ce qui lui a permis de faire le point sur les négociations dans l'impasse et d'identifier de nouvelles questions qui pourraient présenter un intérêt pour un règlement politique global. Du 30 mai au 1er juin, le Président s'est rendu à Chisinau et à Tiraspol. Il a souligné l'utilité de la nouvelle gestion transparente du segment transnistrien de la frontière moldavo-ukrainienne et insisté une fois de plus sur la position fondamentale de l'OSCE : un règlement négocié, pacifique, respectant l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Moldavie ainsi qu'un statut particulier pour la région de Transnistrie. Il a proposé des initiatives économiques susceptibles d'accroître la confiance et la bonne volonté. Il a également mentionné le

problème créé par la présence continue des militaires russes et évoqué les effets positifs qu'on pouvait attendre d'une force élargie de maintien de la paix sous mandat international.

L'Envoyé spécial du Président s'est ensuite rendu à plusieurs reprises dans les capitales. Au nom de la Présidence, il a présenté aux participants aux négociations à « 5+2 » un ensemble de suggestions écrites sur une nouvelle mission de maintien de la paix sous mandat international, des éléments d'un statut pour la Transnistrie au sein de la République de Moldavie et des éléments socio-économiques pour un processus de règlement. Toutefois, il est apparu rapidement que les participants n'étaient pas tous disposés à adhérer à ces idées.

Au cours de la séance spéciale du Conseil permanent du 28 septembre, le Président a accordé une attention particulière aux conflits non résolus. Il a souligné que tous les éléments d'une solution politique étaient sur la table et a lancé un appel à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour progresser. Il a instamment prié toutes les parties de faire preuve de responsabilité et de discernement.

Les représentants du Président ont pris part à des réunions à Odessa le 25 octobre afin de relancer les négociations officielles à « 5+2 ». Le 16 novembre, le Président a convoqué et présidé une autre réunion informelle des médiateurs et des observateurs pour débattre de la reprise du processus de règlement et de la transformation de la structure de maintien de la paix. Ce dernier point a bénéficié d'une attention supplémentaire lors d'une réunion de suivi qui a eu lieu le 6 décembre en marge du Conseil ministériel. Lors du Conseil, il s'est malheureusement avéré impossible d'amener les États participants à se mettre d'accord sur une déclaration ministérielle.

## **Géorgie**

Le Président en exercice s'est également intéressé cette année au conflit en Ossétie du Sud en prenant des initiatives visant à aider les parties à reprendre les négociations et à s'engager dans un vrai processus de règlement.

L'année écoulée a vu des désaccords majeurs, notamment sur le format approprié pour les négociations. Ayant présent à l'esprit l'échec de la réunion de décembre 2005, le Président, en étroite coopération avec la Mission en Géorgie, a formulé des propositions pour donner une nouvelle impulsion aux structures existantes, dont la Commission mixte de contrôle (CMC) et les « délégations autorisées ». Il a suggéré la tenue d'une réunion de la CMC à Vienne en février, mais cette réunion n'a pas eu lieu. Le Président a également présenté d'autres formules pour des réunions de haut niveau ou d'experts au cours de l'année.

Un débat au sein du Parlement géorgien sur les forces de maintien de la paix en Ossétie du Sud a provoqué des tensions en février et le Président a lancé un appel à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de retenue. Les 16 et 17 février, son Envoyé spécial s'est rendu à Tbilissi.

À la suite de cette visite, il est apparu possible de progresser sur un *programme de relèvement économique* pour la zone du conflit et les régions adjacentes. Réunie à Tskhinvali du 11 au 13 mai, la CMC a approuvé un ensemble de projets socio-économiques sur base du rapport d'une étude d'évaluation des besoins réalisée en 2005 et 2006 par des experts internationaux, de Géorgie et d'Ossétie du Sud. La solide collaboration entre les parties a fait de cette entreprise une mesure de confiance très précieuse. Les projets satisferont aux besoins de première nécessité tels que l'eau potable, l'électricité, le gaz, les écoles, la santé, les routes,

les centres de jeunesse, l'agriculture, le commerce et les finances, ce qui permettra d'améliorer les conditions de vie de la population locale. Leur financement a été assuré grâce à une conférence de donateurs tenue le 14 juin à Bruxelles avec la participation de tous les membres de la CMC. Les annonces de contributions des États participants et de la Commission européenne se sont élevées à plus de 10 millions d'euros.

Les 22 et 23 juin, le Président s'est rendu dans la région pour tenter une fois de plus de relancer le processus de règlement. Il a proposé une réunion au plus haut niveau entre les parties ou une réunion de la CMC à un échelon politique élevé à Bruxelles, une assistance à la rédaction du texte complet d'un plan de paix ainsi que des visites d'experts constitutionnels belges chargés de formuler des recommandations sur le statut de l'Ossétie du Sud au sein de la Géorgie.

Sur le terrain, les tensions sont restées élevées avec des violations répétées de *l'Accord de Sotchi* de 1992 et d'autres accords de démilitarisation et avec des progrès limités, voire nuls, lors des réunions de la CMC. Le conflit s'est exacerbé avec la fermeture du poste frontière de Zemo Lars/Verchny Lars entre la Russie et la Géorgie en juillet. Le Président a lancé un appel à la retenue et demandé que le point de passage de la frontière soit rapidement rouvert. La situation a atteint son paroxysme à la fin de septembre lorsque quatre officiers russes furent accusés d'espionnage et détenus à Tbilissi. La médiation du Président a été couronnée de succès et il s'est rendu à Tbilissi au début du mois d'octobre. Les prisonniers lui ont été remis et il a veillé à ce que leur transfert au Gouvernement russe s'effectue en toute sécurité. Son Envoyé spécial s'est ensuite rendu dans la région ainsi qu'à Moscou pour trouver un moyen de sortir de cette situation de plus en plus acrimonieuse.

En marge du Conseil ministériel, le Président a tenté de relancer le processus de règlement. Bien que les ministres n'aient pas réussi à se mettre d'accord sur une déclaration formelle, des idées utiles ont été avancées pour traiter le problème à l'avenir.

### **Mission de l'OSCE au Kosovo**

Composante essentielle de la Mission des Nations Unies au Kosovo, l'OSCE y mène sa plus grande opération de terrain avec environ un millier de personnes. La Mission fournit une assistance aux institutions centrales telles que le Parlement, les ministères, la Commission des médias et la police ainsi qu'aux administrations et aux communautés locales. Le Président s'attendait à ce que la définition d'un futur statut du Kosovo aurait un impact sur cette importante présence de terrain et a donc tout mis en œuvre pour s'employer avec la communauté internationale, en particulier avec les membres du Groupe de contact, à générer une coordination et des consultations sur la structure de la future présence internationale. Il s'est rendu au Kosovo du 15 au 17 février.

L'OSCE, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, ainsi que d'autres organismes internationaux intéressés, ont participé, tout au long de l'année, au Groupe directeur informel sur les futurs arrangements, mis en place par la Mission des Nations Unies. Le Groupe a joué un rôle déterminant dans l'identification des questions relatives à la répartition des responsabilités après la cessation prévue de la Mission des Nations Unies. La Mission de l'OSCE a établi des centres régionaux et des équipes municipales pour assurer une présence dans toutes les municipalités du Kosovo, initiative qui a été unanimement accueillie par la communauté internationale comme une contribution très précieuse à la future présence civile.

Le Président est resté en contact étroit avec l'Envoyé spécial des Nations Unies pour le Kosovo, Marty Ahtisaari, alors que les négociations sous l'égide des Nations Unies sur le statut futur du Kosovo progressaient. Ces consultations ont permis de définir la contribution que l'OSCE pourrait apporter. L'Organisation s'est bien sûr montrée disposée à assister le Kosovo dans l'établissement d'institutions pleinement démocratiques et, en ce qui concerne le statut futur, à apporter son concours pour sa mise en œuvre.

L'Envoyé spécial a informé directement et largement les États participants de ces développements à trois reprises : une fois de manière informelle en mai, et deux fois, en mars et en novembre, au sein du Conseil permanent.

### **Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'Annexe 1-B de l'Accord de paix de Dayton**

Le Représentant personnel est chargé d'aider les Parties à mettre en œuvre les mesures convenues au titre de l'Article IV de l'*Accord de paix de Dayton* relatif à la Bosnie-Herzégovine, notamment la destruction du matériel militaire lourd en excédent, la conduite d'inspections réciproques des ressources militaires et l'échange d'informations. D'une manière générale, le rôle du Représentant personnel consiste à offrir ses bons offices en vue de parvenir à un consensus politique et à veiller à la bonne mise en œuvre de l'*Accord*.

Les cinq Parties (les entités et les États de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie - initialement avec le Monténégro) ont tenu trois réunions ordinaires. À Florence (Italie), elles ont également tenu la *cinquième Conférence d'examen* commémorant le dixième anniversaire de la signature de l'*Accord* et achevant l'échange annuel d'informations.

L'harmonisation entre la nouvelle loi établissant un seul ministère de la défense en Bosnie-Herzégovine et l'*Accord sur la limitation des armements au niveau régional* a été achevée le 10 mars. Les cinq Parties ont convenu que les entités (Fédération de Bosnie-Herzégovine et Republika Srpska) transfèreraient leurs droits, obligations et responsabilités à l'État de Bosnie-Herzégovine.

Le 10 octobre, après l'accession du Monténégro à l'indépendance, les Parties et le Représentant personnel, réunis à Neum (Bosnie-Herzégovine), ont accueilli une délégation du Monténégro qui a été acceptée en tant que nouvelle Partie à l'*Accord*. Les Parties ont demandé aux Républiques de Serbie et du Monténégro de répartir entre elles les dotations autorisées d'armements militaires applicables à l'ancienne Union étatique.

L'accession du Monténégro contribuera sans nul doute à la stabilité régionale, renforcera les relations de bon voisinage et encouragera la poursuite de la coopération dans les Balkans occidentaux.

### **Renforcement de l'efficacité de l'OSCE, mandat de Ljubljana**

La mise en œuvre de la Décision No 17 sur *le renforcement de l'efficacité de l'OSCE* prise lors du Conseil ministériel de Ljubljana en 2005 a été un des défis majeurs de l'année. Cette décision a mis en place une « feuille de route » pour les efforts visant à réformer l'OSCE.

Dans le premier paragraphe du dispositif, il est demandé au Conseil permanent de mener ses travaux dans 11 domaines : règles de procédure, processus de consultation, conférences de

l'OSCE, financement budgétaire et extrabudgétaire, rôle du Secrétaire général, fonctionnement du Secrétariat, efficacité des institutions et opérations de terrain de l'OSCE, statut juridique et planification des programmes, professionnalisme du personnel de l'OSCE et missions thématiques. Une des intentions déclarées du Président était de mettre intégralement en œuvre la feuille de route d'ici la fin de l'année. Aucun effort n'a été ménagé à cet effet. Un groupe de travail spécifique a été mis en place dans le cadre du Conseil permanent. Le travail intense accompli a donné lieu au rapport du 6 novembre sur les progrès réalisés et des suggestions pour des actions à entreprendre par les ministres. À partir de là, le groupe de travail a négocié des projets de décision aux fins de leur adoption par le Conseil ministériel en décembre.

Comme la suite l'a montré, bon nombre des objectifs ont été atteints. Le 1er novembre, un ensemble consolidé de règles de procédure a été adopté, mettant à jour le *Livre bleu* de 1973 du processus d'Helsinki. Le Conseil ministériel a mis en place une structure en trois comités, correspondant aux trois dimensions, dans le cadre du Conseil permanent. Il a approuvé des lignes directrices non contraignantes pour l'organisation de conférences et lancé des négociations sur une convention qui devrait octroyer un statut juridique à l'Organisation. Les ministres ont appuyé le principe d'une budgétisation par programme basée sur la performance ainsi que des mesures visant à augmenter l'efficacité des structures exécutives et à assurer une plus grande continuité dans la gestion des ressources humaines et financières de l'OSCE. Cet ensemble solide de décisions, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un examen, devrait accroître la capacité de l'Organisation à faire plus efficacement face aux défis auxquels elle est confrontée aujourd'hui.

Dans le deuxième paragraphe du dispositif de la Décision de Ljubljana, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a été chargé de présenter, pour examen au Conseil ministériel, un rapport sur la mise en œuvre des engagements existants, sur l'adoption d'éventuels engagements supplémentaires et les moyens de renforcer et d'encourager ses activités dans le domaine électoral ainsi que sur le renforcement de l'efficacité de son assistance aux États participants. Le BIDDH a travaillé avec les États participants pour établir son rapport à l'intention des ministres. Il a mené des consultations bilatérales, recueilli, au moyen de questionnaires détaillés, des informations écrites et pris part à deux débats informels avec les États participants. Son rapport, intitulé *Common Responsibility – Commitments and Implementation* et distribué le 10 novembre, constitue une évaluation complète et très instructive de la situation de la dimension humaine de la sécurité dans la région de l'OSCE.

Le Conseil ministériel a salué l'importance de cette contribution et réitéré son encouragement à envisager de faire un meilleur usage d'institutions telles que le BIDDH pour la mise en œuvre d'engagements. Il a chargé le Conseil permanent d'examiner les défis que soulevait la mise en œuvre, demandé des avis supplémentaires sur les suggestions figurant dans le rapport en ce qui concerne de nouveaux engagements et accueilli avec satisfaction les suggestions relatives à des efforts supplémentaires pour accroître l'efficacité de l'assistance du BIDDH aux États participants. Les ministres ont réaffirmé l'engagement pris par les États participants de parvenir à des élections démocratiques, notamment en invitant des observateurs, et ont souligné l'importance de participer aux activités d'observation électorale. À l'initiative du Président, ils ont convenu que le BIDDH devrait mettre en pratique les améliorations et les recommandations, notamment telles qu'elles figurent dans le rapport, concernant les activités relatives aux élections et faire régulièrement rapport à ce sujet pour examen par le Conseil permanent, selon qu'il conviendra.

La Décision No 19 du Conseil ministériel illustre comment les deux paragraphes du dispositif du mandat de Ljubljana ont été exécutés. Les travaux porteront désormais sur cette décision ainsi que sur les décisions y afférentes.

### **Conseil ministériel de Bruxelles**

- Décision No 1 : Prorogation du mandat du Directeur du BIDDH
- Décision No 2 : Adhésion du Monténégro à l'OSCE
- Décision No 3 : Lutte contre la traite des êtres humains
- Décision No 4 : Conseil supérieur de l'OSCE
- Décision No 5 : Crime organisé
- Décision No 6 : Mesures supplémentaires visant à prévenir l'utilisation à des fins criminelles de passeports et autres documents de voyages perdus/volés
- Décision No 7 : Lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes
- Décision No 8 : Efforts supplémentaires visant à mettre en œuvre les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles
- Décision No 9 : Lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre par voie aérienne
- Décision No 10 : Appui à la mise en œuvre nationale de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies
- Décision No 11 : Dialogue futur sur le transport au sein de l'OSCE
- Décision No 12 : Dialogue sur la sécurité énergétique dans le cadre de l'OSCE
- Décision No 13 : Lutte contre l'intolérance et la discrimination et promotion du respect et de la compréhension mutuels
- Décision No 14 : Renforcement des efforts visant à lutter contre la traite des êtres humains, notamment à des fins d'exploitation de leur travail, par une approche globale et proactive
- Décision No 15 : Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants
- Décision No 16 : Statut juridique et privilèges et immunités de l'OSCE
- Décision No 17 : Amélioration du processus consultatif
- Décision No 18 : Renforcement supplémentaire de l'efficacité des structures exécutives de l'OSCE
- Décision No 19 : Renforcement de l'efficacité de l'OSCE
- Décision No 20 : Future présidence de l'OSCE
- Décision No 21 : Dates et lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel
- Règles de procédure de l'OSCE
- Déclaration sur le Haut-Karabakh
- Déclaration ministérielle sur la présence de l'OMIK
- Déclaration de Bruxelles sur les systèmes de justice pénale
- Déclaration ministérielle de Bruxelles sur le soutien et la promotion du cadre juridique international contre le terrorisme
- Déclaration ministérielle sur les migrations



## À travers les dimensions, réalisations thématiques

### Dimension politico-militaire

Dans son allocution d'ouverture du 12 janvier, le Président a souligné l'importance du bon fonctionnement de la dimension politico-militaire et a pendant l'année saisi les occasions de susciter des débats constructifs et d'engendrer des résultats concrets dans les domaines touchant à cette dimension.

Le *Séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire*, organisé conjointement par la Présidence et le Forum pour la coopération en matière de sécurité les 14 et 15 février, a été la première réunion de haut niveau de l'OSCE à ce sujet en cinq ans. Les responsables de la défense et leurs adjoints ont largement participé à ce séminaire centré sur les évolutions doctrinales et technologiques au sein de la dimension militaire de l'OSCE, sur leur impact sur les structures et activités militaires et sur leurs implications pour les politiques de sécurité et de défense. La Présidence a pu encourager des contributions d'ouverture portant sur des questions de fond en nouant le dialogue avec les orateurs et les modérateurs avant et pendant la réunion. Les participants ont conclu que le spectre des menaces pour la sécurité s'était considérablement élargi et s'était fait plus diffus, et que l'OSCE, tout en étant encore impliquée dans la réponse à apporter pour juguler les anciennes menaces par le biais de mesures de confiance et de sécurité dans le domaine militaire, était, de par son approche multidimensionnelle, en position favorable pour s'attaquer aux menaces diffuses plus récentes. Cela sous-entendrait une approche intégrant de plus en plus des composantes civiles et militaires. Le Séminaire a débouché sur des thèmes qui feront l'objet d'un suivi conformément aux orientations du Président concernant la dimension politico-militaire, et a proposé plusieurs voies pour la poursuite des débats.

La *Conférence d'examen du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (FCE)*, qui a lieu tous les cinq ans, et qui s'est déroulée du 30 mai au 2 juin, a été un deuxième événement notable. Se basant sur le fait que l'on s'attendait largement à ce que les participants à cette conférence prennent des décisions relatives à des questions fondamentales pour l'OSCE et, par conséquent, influent sur les résultats du Conseil ministériel qui aurait lieu plus tard dans l'année, la Présidence a réuni les délégations pour tenir des consultations avant le début de la réunion. Il s'avéra que, si l'échange fut riche, il ne put être consolidé sous forme d'un accord sur une déclaration finale conjointe.

La quatrième *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* s'est tenue les 27 et 28 juin. L'ordre du jour, élaboré par la Présidence en consultation avec les États participants, était axé sur la gestion du cycle complet des conflits, notamment des questions relatives à la sécurité douce (police), à la sécurité dure (militaire) et au renforcement des institutions. Lors de la séance d'ouverture, la Présidence a souligné que l'OSCE était compétente pour traiter de la notion multiforme de la sécurité qui avait évolué au cours de ces 30 dernières années. Lors de la première séance de travail, les participants ont reconnu le rôle que jouait la police dans l'instauration et le maintien de la sécurité et de la stabilité. Ils ont dans l'ensemble convenu que l'OSCE devrait continuer d'appuyer le renforcement des institutions et des capacités dans les domaines de la police et de l'application de la loi dans les États participants qui en font la demande. La deuxième séance de travail a porté sur les défis en matière d'environnement sécuritaire et a mis l'accent sur les conclusions du *Séminaire sur les doctrines militaires*. L'opinion a été émise qu'il faudrait accorder une plus grande attention aux situations de post-conflit dans la formation du personnel militaire, et il a été proposé

d'élaborer une doctrine post-conflit de l'OSCE. La dernière séance de travail a porté sur les enseignements à tirer de la façon dont les organisations internationales et les États avaient géré le cycle des conflits.

Le terrorisme est resté l'une des priorités de l'OSCE en matière de sécurité au cours de la Présidence belge. Deux séminaires concrets et axés sur les résultats se sont tenus à Vienne. En mars, l'atelier d'experts sur le renforcement de la coopération juridique en matière pénale, se rapportant en particulier au terrorisme, a été l'occasion de faire connaissance avec les outils juridiques élaborés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour accélérer la réponse aux demandes d'assistance intergouvernementales en vue de poursuivre en justice les auteurs d'activités criminelles transfrontières. Au mois d'octobre, l'atelier d'experts conjoint de l'OSCE et du Conseil de l'Europe a porté sur la lutte contre l'incitation et les activités terroristes connexes, et a mis en lumière la contribution de la Convention du Conseil de l'Europe s'y rapportant.

Le Groupe de travail sur les aspects non militaires de la sécurité mis en place par la Présidence s'est chargé de la mise en œuvre des décisions prises précédemment, à savoir celle relative à la sécurité des documents de voyage et celle sur la sécurité des conteneurs. Il a également négocié de nouveaux documents. Le Conseil ministériel a adopté une déclaration sur le *soutien et la promotion du cadre juridique international contre le terrorisme*, une décision sur des *mesures supplémentaires visant à prévenir l'utilisation à des fins criminelles de passeports et autres documents de voyage perdus/volés* et une décision sur la *lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes*.

Le Président a tenu à mettre en relief les travaux de l'OSCE dans le domaine de la police. C'était un point important à l'ordre du jour de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*. Au cours de visites de pays, le Président a souligné la contribution que des services de police fonctionnant correctement et sous contrôle démocratique pouvaient apporter à la sécurité et à la stabilité globales. Il a proposé et organisé une première *Conférence des chefs de police de l'OSCE*, qui se sont retrouvés à Bruxelles le 24 novembre ; elle a réuni des représentants de haut niveau des forces de police des 56 États participants et des 11 partenaires pour la coopération. Les participants ont conclu qu'une plus grande coopération était nécessaire entre les services nationaux de police pour s'attaquer aux menaces omniprésentes telles que le crime organisé transfrontière. Cette conférence a fourni une occasion unique de travailler en réseau et de nouer des contacts bilatéraux entre les États, qui se réunissent rarement sous cette forme. Le Président a exprimé le sincère espoir que l'accent mis en 2006 sur le rôle potentiel de l'OSCE dans le domaine de la police débouche sur un soutien accru des États participants. Il a prôné l'inclusion d'au moins une partie des programmes d'assistance à la police des présences de terrain de l'OSCE en Asie centrale et dans le Caucase du Sud dans le budget unifié de l'Organisation pour garantir un financement plus régulier et cohérent. Cette ligne de conduite se reflète dans le budget pour 2007.

La mise en œuvre du *Concept relatif à la sécurité et à la gestion des frontières*, adopté lors du Conseil ministériel de Ljubljana en 2005, a été lancée en 2006. Les États participants ont convenu d'établir des points de contact pour les questions relatives aux frontières dans leurs administrations nationales. Avec l'appui de la Présidence, une conférence sur les enseignements tirés en matière de coopération transfrontière s'est tenue au mois d'octobre. Il s'agissait de la première conférence à l'échelle de l'OSCE sur les questions relatives aux frontières, la réunion organisée par l'OSCE en 2004 sur la sécurité et la gestion des frontières s'étant tenue au niveau interorganisations. Par ailleurs, l'Unité de gestion des frontières de

l'OSCE a mené une mission d'évaluation approfondie à la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan en vue de définir des propositions de projets pour 2007.

En septembre et octobre, en coopération étroite avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'OSCE a organisé deux ateliers sur le trafic de drogues illicites. À cette occasion, le Président, s'est fait l'écho d'une préoccupation selon laquelle l'OSCE devrait soutenir l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans ses activités et ne pas élaborer d'initiatives qui puissent faire double emploi avec les opérations de terrain ou gêner celles-ci.

Bien que le Forum pour la coopération en matière de sécurité fonctionne indépendamment de la Présidence, le Président a soutenu activement ses travaux en accordant un intérêt particulier aux débats sur les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité. Il a appuyé la journée spéciale consacrée en septembre au *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*. En outre, conformément à une priorité définie à l'automne 2005 par la Présidence belge du Forum, il a réaffirmé le rôle que jouait l'OSCE en soutien à l'application de la Résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la non-prolifération des armes de destruction massive. À cet égard, la Présidence a accordé un soutien sans faille à la journée spéciale du Forum, le 8 novembre, consacrée à cette question.

En juillet, le Président a pris la parole au cours de la *Conférence d'examen du plan d'action contre les armes légères et de petit calibre* à l'ONU, à New York. Il a soutenu l'adoption d'une décision du Conseil ministériel sur la *lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre par voie aérienne*. Le Forum consacra une journée spéciale à ce sujet en 2007.

### **Crime organisé et justice pénale**

Le crime organisé et des systèmes de justice pénale insuffisants sont reconnus depuis un certain nombre d'années comme étant des menaces insidieuses à la stabilité et à la sécurité. En témoignent la *Charte de sécurité européenne* adoptée à Istanbul en 1999, la *Stratégie visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle* adoptée à Maastricht, ainsi que les décisions prises lors du Conseil ministériel de Ljubljana en 2005. La Présidence belge a proposé, en tant que priorité, d'intensifier les travaux de l'OSCE dans ce domaine.

L'engagement de la Présidence a été double. Premièrement, elle a promu la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transfrontière organisée, en particulier la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux. Deuxièmement, elle a soutenu le renforcement des capacités des systèmes nationaux de justice pénale, reconnaissant que des systèmes solides et contrôlés démocratiquement étaient à long terme le meilleur rempart contre le crime organisé. La Présidence insiste sur le fait que la police, les procureurs ainsi que l'appareil judiciaire et les établissements pénitentiaires doivent travailler de concert au sein d'une structure cohérente et équilibrée et que l'OSCE dispose d'une certaine expérience en matière de soutien au renforcement des capacités nationales dans ces domaines.

Entre février et juillet, la Présidence a convoqué cinq réunions sur le crime organisé à l'intention des États participants et de représentants d'autres organisations internationales telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Conseil de l'Europe. Ces réunions ont mis en relief l'importance de la poursuite des efforts internationaux en cours

dans le domaine politique et juridique et ont souligné le rôle essentiel des systèmes de justice pénale pour assurer la stabilité et la sécurité.

En outre, la Présidence a organisé deux séminaires techniques, l'un en mars sur la mise en œuvre de la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* et un autre en avril sur l'utilisation de l'évaluation du risque et de la menace en tant qu'outil d'élaboration des politiques.

En mai, le *Séminaire annuel sur la dimension humaine* a porté sur le rôle et les responsabilités de l'appareil judiciaire, des procureurs et des avocats de la défense ainsi que de la police. Une des conclusions a été que le système de justice pénale était une chaîne dont la force se mesurait à l'aune de son maillon le plus faible, et qui demandait par conséquent une attention renouvelée. Au cours d'une manifestation parallèle, les Missions de l'OSCE en Europe du Sud-Est ont partagé leurs expériences concernant le soutien aux gouvernements hôtes pour la consolidation de leurs systèmes de justice pénale.

À l'automne, la Présidence a lancé des négociations politiques qui ont débouché sur une *Décision du Conseil ministériel sur le crime organisé* ainsi que sur la *Déclaration de Bruxelles sur les systèmes de justice pénale*. La décision définit le cadre des travaux futurs de l'OSCE dans ce domaine. Les États participants sont convenus qu'ils renouvèleraient, en même temps que l'OSCE, leurs efforts en matière de coopération internationale et de consolidation des systèmes de justice pénale. Ils sont convenus de se concentrer sur le renforcement de la mise en œuvre des engagements existants et sur une approche bien planifiée et intégrée de l'administration de la justice pénale. Une équipe spéciale créée par le Secrétaire général et financée par la Belgique s'assurera que ces questions reçoivent l'attention nécessaire.

La *Déclaration de Bruxelles sur les systèmes de justice pénale*, document accompagnant la *Décision*, réaffirme l'adhésion des États participants aux valeurs et aux engagements fondamentaux visant à assurer la bonne administration de la justice pénale. C'est un document facile d'emploi conçu pour inviter à l'auto-examen et au dialogue. Il peut également servir de guide pour les professionnels et les travailleurs de terrain lorsqu'ils abordent avec les gouvernements et la société civile le sujet de l'administration démocratique des systèmes de justice pénale.

Enfin, d'un point de vue pratique, la Présidence a appuyé financièrement le projet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'élaborer une panoplie d'outils d'évaluation de la justice pénale conçus pour aider à mener des évaluations, recenser les domaines d'assistance technique et contribuer à la formation. Ce projet de panoplie d'outils témoigne de la vision partagée par les principales agences de l'ONU et de l'OSCE, selon laquelle l'état de droit et le renforcement des institutions dans le domaine de la justice pénale ont besoin d'être examinés d'une façon intégrée et globale.

### **Coopération régionale en Europe du Sud-Est**

Au cours des troubles qui se sont produits dans les années 90 en Europe du Sud-Est, l'OSCE a déployé dans la région une présence de terrain substantielle dont l'une des tâches était de s'occuper de questions ayant une dimension régionale. La Présidence s'est attachée en 2006 à contribuer aux progrès de trois processus régionaux essentiels :

- Le *Processus d'Ohrid*, lancé en 2003 à Ohrid (ex-République yougoslave de Macédoine). À l'initiative de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de l'OSCE, du *Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est* et de l'Union européenne, six pays d'Europe du Sud-Est ont adopté un document intitulé *A Way Forward Document*, dans lequel ils s'engageaient à une gestion civile efficace des nouvelles frontières. La Présidence a résolument soutenu la poursuite des efforts de facilitation et d'assistance technique de l'OSCE, en veillant à ce que le programme de travail se poursuive pendant toute l'année 2007.
- Le *Processus de Sarajevo*, lancé dans cette même ville en 2005. La Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro (d'alors) ont adopté une déclaration commune dans laquelle ils s'engageaient à trouver une solution régionale globale d'ici la fin de 2006 pour les milliers de personnes déplacées et réfugiées en temps de guerre. L'OSCE, l'Union européenne et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés facilitent ce processus. La Présidence a fait tout son possible pour surmonter les blocages, en encourageant la mise en œuvre accélérée des programmes en faveur du logement en Croatie et un meilleur financement des mesures proposées en Bosnie-Herzégovine et en Serbie. Bien que la Présidence et les autres facilitateurs du processus l'aient instamment demandé, les ministres des trois pays n'ont pas réussi à tenir les délais impartis. Les travaux se poursuivent.
- Le *Processus de Palić*, lancé en 2004 par l'OSCE, rassemble les autorités judiciaires de Croatie, de Bosnie-Herzégovine, de Serbie et (désormais) du Monténégro afin d'accroître la coopération entre États en matière d'enquêtes, de poursuites judiciaires et de procès concernant les crimes de guerre. Il porte sur des questions telles que la reconnaissance de la validité des témoignages et la protection des témoins. Le Président en exercice a proposé la tenue d'une conférence régionale des ministres de la justice pour débattre de modifications de la législation, concernant par exemple l'extradition de leurs ressortissants. Toutefois, cette conférence n'a pu avoir lieu avant la fin de 2006. Dans sa déclaration au Conseil permanent le 7 septembre, le Procureur général du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Carla Del Ponte, a lancé un appel à traiter la question au niveau politique et la Présidence a pris des mesures allant dans ce sens.

### **Dimension économique et environnementale**

Dans notre monde interdépendant, les menaces économiques et environnementales peuvent mettre en danger la sécurité humaine. L'OSCE dispose des outils pour y faire face. La Présidence a encouragé les États participants et les structures de l'OSCE à explorer plus avant le potentiel de l'Organisation pour accroître la coopération et le dialogue sur ces questions.

Comme le veut la tradition, le principal événement concernant la deuxième dimension a été le *Forum économique*, rebaptisé *Forum économique et environnemental* en 2006 pour mieux refléter les travaux de l'Organisation dans le domaine de l'environnement. Pour la première fois, le *quatorzième Forum* s'est tenu en deux sessions distinctes, la première à Vienne les 23 et 24 janvier et la deuxième à Prague du 22 au 24 mai. Des conférences préparatoires ont précédé le *Forum* en novembre 2005 à Douchanbé (Tadjikistan) et en mars à Bakou (Azerbaïdjan).

Les États participants ont choisi le transport comme thème central du *Forum*, ce qui lui a donné une double orientation. La première partie du *Forum* portait sur le lien entre le

développement du transport et la coopération et la stabilité régionales. La deuxième partie était consacrée à la sécurité du transport.

Le *Forum* a suscité une volonté politique en faveur d'une intensification des échanges et du développement du transport dans l'espace de l'OSCE.

L'OSCE fournira un appui pour les conventions internationales et les normes techniques dans le cadre de sa coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. D'importants projets relatifs aux transports, tels que *Le Plan cadre des projets d'autoroute transeuropéen et de chemin de fer transeuropéen*, ainsi que les liaisons de transport Europe-Asie, nécessitent une importante mobilisation de personnes et d'autres ressources. L'OSCE poursuivra son assistance sous forme de sensibilisation et d'encouragement à la prise de décisions adéquates. Les activités de renforcement des capacités seront coorganisées avec les responsables économiques et environnementaux de l'OSCE sur le terrain pour soutenir la mise en œuvre des instruments juridiques pertinents.

Les États participants se sont également engagés à accroître la coopération entre eux ainsi qu'avec les organisations internationales pertinentes sur les questions liées au transport. Ces engagements feront l'objet d'un examen régulier.

Une attention particulière a été accordée aux besoins des pays en développement sans littoral. L'OSCE s'est penchée sur la façon de soutenir la mise en œuvre du *Programme d'action* d'Almaty de l'ONU, qui fixe les engagements et les activités pour améliorer le potentiel de transit des États en développement n'ayant pas d'accès direct à la mer. Le Gouvernement du Tadjikistan s'est proposé pour organiser une conférence de l'OSCE sur le développement du transport en transit transasiatique et eurasiatique par l'Asie centrale jusqu'en 2015.

Le *Forum* a réaffirmé l'importance de la bonne gouvernance et a souligné le besoin d'activités de l'OSCE visant à améliorer le climat des affaires et des investissements. Il a également encouragé l'organisation de tables rondes avec les acteurs économiques locaux pour améliorer la transparence et traiter de questions relatives à la corruption.

Dans les zones de conflit, un manque de coopération entre les parties met un frein au transport. Le *Forum* a envisagé de traiter la question du transport non seulement en tant que retombée positive du règlement d'un conflit mais également comme outil de renforcement de la confiance en tant que tel. Le *Programme de relèvement économique* dans la zone géorgio-ossète du conflit et les régions adjacentes est un exemple particulièrement significatif d'une activité de renforcement de la confiance dans le domaine du développement du transport et des infrastructures. L'OSCE a lancé ce programme par une conférence des donateurs organisée par le Gouvernement belge à Bruxelles le 14 juin.

Il a également été question lors du *Forum* de la possibilité que le développement du transport soit nuisible à l'environnement et des moyens ont été explorés pour faire face à ce risque. Il a été convenu que les États participants de l'OSCE devraient se concentrer sur l'adoption et la mise en place d'une législation relative au transport illégal de déchets dangereux.

Afin d'assurer le suivi du *Forum* et d'affiner les engagements de l'OSCE, le Sous-Comité économique et environnemental du Conseil permanent a poursuivi ses débats et ses consultations.

La décision du Conseil ministériel a défini le cadre du dialogue futur sur le transport au sein de l'OSCE. Suite à cette décision, l'OSCE organisera une conférence sur le transport en transit, que le Tadjikistan s'est proposé d'accueillir à Douchanbé au cours du deuxième semestre de 2007.

En plus des activités du *Forum* dans le domaine du transport, l'OSCE a organisé des conférences, des ateliers et des cours de formation visant à échanger les meilleures pratiques et à renforcer les capacités dans le domaine du transport :

- un atelier sur la *Sécurité des transports urbains* à Vienne les 4 et 5 mai, qui a examiné les enseignements à tirer des attentats dans les trains madrilènes et dans le métro londonien.
- un atelier avec l'Organisation internationale du Travail à Anvers (Belgique), du 4 au 6 octobre, qui s'est intéressé à la sécurité des ports maritimes, notamment aux mesures visant à sécuriser les conteneurs.
- un atelier sur les transports, la sécurité et l'environnement, tenu à Tønsberg (Norvège) du 16 au 18 octobre et axé sur la protection des côtes contre les épaves de cargos transportant des hydrocarbures.
- deux séminaires avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur la *Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières*, le premier à Moscou en octobre et le deuxième à Belgrade en décembre.

Par ailleurs, une attention accrue a été accordée en 2006 aux problèmes posés par les risques et les menaces pour l'environnement. Les États participants ont décidé de consacrer le prochain *Forum économique et environnemental* à la dégradation des terres, à la contamination des sols et à la gestion de l'eau.

La première Conférence préparatoire s'est tenue à Bichkek (Kirghizistan) en novembre. Cette réunion, fortement axée sur l'Asie centrale, a généré des documents de réflexion qui serviront de base aux réunions du *Forum* de 2007.

En été, les graves incendies qui ont touché le Haut-Karabakh et ses environs ont causé des dégâts environnementaux et économiques et ont menacé la santé et la sécurité des personnes. Le Président de l'OSCE a donné suite à l'accord négocié entre les parties, et une équipe d'experts dirigée par l'OSCE a mené une mission d'évaluation environnementale dans la région en octobre. Les recommandations formulées dans le rapport pourraient servir de base à une opération à caractère environnemental. L'OSCE est prête à assister plus avant l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans cette entreprise.

Comme convenu fin 2005, les États participants et partenaires, ainsi que les organisations partenaires clés, ont poursuivi leur coopération dans le domaine des migrations de main-d'œuvre. L'OSCE, l'OIT et l'OIM ont publié un guide intitulé *Handbook on Establishing Effective Labour Migration Policies in Countries of Origin and Destination*, qui a été présenté au cours d'une réunion spéciale en marge du *Forum économique* de Prague. Des ateliers ont également été organisés pour le lancement de ce guide dans la région de l'OSCE.

Un rapport complet sur les activités menées en 2006 dans le domaine des migrations a été présenté au Conseil ministériel. Dans une déclaration, les États participants ont accueilli ce rapport avec satisfaction, confirmé l'importance des questions liées aux migrations et se sont

engagés à leur accorder d'avantage d'attention. Concrètement, l'OSCE contribuera au *Forum mondial sur les migrations et le développement*, dont la première session sera organisée par la Belgique en juillet 2007.

La Présidence a organisé le 16 novembre, à Vienne, une réunion spéciale sur le partenariat public-privé dans la lutte contre la traite des êtres humains. Les participants ont débattu des causes économiques de la traite et ont recensé les responsabilités du secteur privé ainsi que les possibilités qu'il avait de la combattre.

L'OSCE a publié un guide des meilleures pratiques intitulé *Best-Practice Guide for a Positive Business and Investment Climate*, financé par la Présidence et un certain nombre d'États participants, et présenté officiellement lors du *quatorzième Forum économique* à Prague. Un premier atelier destiné à le faire connaître a été organisé à Kiev (Ukraine).

D'une manière générale, la Présidence a renforcé les activités de l'OSCE dans la dimension économique et environnementale. Un nouvel élan a été insufflé au *Forum* en scindant son déroulement en deux parties et en orientant ses travaux vers le dialogue politique.

Le Sous-Comité économique et environnemental s'est réuni à 17 reprises, dont deux fois pour une séance spéciale, l'une en octobre pour le lancement du *Forum économique et environnemental* de 2007, l'autre en novembre pour l'examen des engagements de l'OSCE visant à lutter contre le financement du terrorisme. Le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a fait rapport au Conseil permanent en janvier, mars et octobre, ce qui a permis aux États participants d'orienter les activités de son Bureau.

### **Garantir les approvisionnements en énergie**

Lorsqu'au début de l'année les livraisons de gaz entre au moins deux États participants furent interrompues, l'OSCE a été pour la première fois confrontée à un cas concret où l'approvisionnement en énergie était menacé. Le Président a immédiatement réagi. Le 3 janvier, il a insisté sur le fait qu'il était nécessaire que les approvisionnements soient prévisibles et fiables et sur les mérites de la diversification, du choix avisé des itinéraires et d'une utilisation efficace, en s'appuyant sur les principes énoncés dans le *Document stratégique de l'OSCE pour la dimension économique et environnementale* adopté en 2003. Il a appelé à la reprise du dialogue et réaffirmé la possibilité d'organiser une conférence de l'OSCE sur la sécurité énergétique.

Dans cette optique, le Président a chargé le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales d'une mission d'information technique, consistant à rassembler et à analyser des informations pertinentes et à faire des suggestions pour renouveler le dialogue international à ce sujet au sein de l'OSCE. Le Coordonnateur a consulté les organisations internationales compétentes ainsi que des représentants gouvernementaux des États participants. Il a régulièrement tenu informé le Conseil permanent et son Sous-Comité économique et environnemental de ses conclusions. En septembre, des aspects clés de la sécurité énergétique, qui pouvaient être traités dans le cadre du dialogue à l'OSCE et débattus plus utilement au cours d'une conférence de l'OSCE sur la sécurité énergétique, avaient été identifiés.

Le 12 septembre, la Présidence a convoqué une séance spéciale du Conseil permanent pour un échange de vues avec l'Ambassadeur Arne Walther, Secrétaire général du Forum



international de l'énergie, qui, à l'instar de l'OSCE, compte dans ses rangs des pays producteurs, de transit et consommateurs et prône une approche mondiale consensuelle de la question de la sécurité énergétique, bien que sa portée géographique soit plus large. L'OSCE pourrait s'inspirer de cette expérience pour façonner son propre dialogue sur la sécurité énergétique en fonction des particularités de sa région.

Par la suite, la Présidence, le Secrétariat de la Charte de l'énergie et l'Agence internationale de l'énergie ont coorganisé une conférence, ouverte par le Président à Bruxelles le 25 octobre, pour examiner le rôle des gouvernements et des organisations internationales dans la promotion de la sécurité énergétique. Elle a mis en lumière l'importance stratégique du dialogue intergouvernemental pour établir cette sécurité dans l'espace de l'OSCE.

La nécessité de parvenir à des approches internationales concertées pour traiter de la question de la sécurité énergétique a été l'un des principaux points à l'ordre du jour international en 2006, ainsi qu'un sujet de discussion central lors du Sommet du G8 qui s'est déroulé à Saint-Petersbourg au mois de juillet. Ces débats ont clairement montré que l'OSCE, en tant que plateforme pour un dialogue politique comprenant des pays producteurs, de transit et consommateurs, a un rôle à jouer pour répondre aux préoccupations des États participants et favoriser des réponses régionales.

En conséquence, les Ministres de l'OSCE ont adopté une décision sur *le dialogue sur la sécurité énergétique* dans la région. Tout en réaffirmant la stratégie de 2003, ils ont également exprimé leur soutien aux principes et aux objectifs visant à renforcer la sécurité énergétique, tels qu'énoncés lors du Sommet du G8 de Saint-Petersbourg. Ils ont également chargé le Conseil permanent et le Secrétariat de l'OSCE de poursuivre le dialogue sur la question de la sécurité des approvisionnements en énergie.

### **Dimension humaine**

Au cours de 2006, les activités de l'OSCE liées à la dimension humaine ont porté sur une large gamme de thèmes. Pour stimuler la participation des délégations aux activités liées à la dimension humaine, la Présidence a créé en 2006 un groupe de travail sur la protection humaine et la non-discrimination. Elle a également veillé à ce que toutes les activités liées à la dimension humaine intègrent la promotion d'un traitement égal des hommes et des femmes.

Dès le début de son mandat, le Président a reconnu la grande valeur des organisations non gouvernementales et des défenseurs des droits de l'homme, dont il a rencontré, le 13 janvier, dans le cadre des manifestations inaugurant la Présidence, des représentants pour s'entretenir de leurs objectifs et écouter leurs préoccupations. Lors de ses déplacements dans la région de l'OSCE au cours de l'année, il a tenu à rencontrer à chaque fois des représentants de la société civile pour parler de l'OSCE et de questions liées à la dimension humaine.

La première *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine* avait pour thème *les défenseurs des droits de l'homme et les institutions nationales des droits de l'homme : aspects législatifs, étatiques et non étatiques*. Elle a mis en relief les problèmes pratiques et politiques auxquels étaient confrontés les défenseurs des droits de l'homme dans la région de l'OSCE et souligné l'importance de leur travaux. Au cours de cette réunion, il a été suggéré d'élaborer une décision ministérielle pour mieux assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme. Toutefois, un consensus sur une telle proposition s'est avéré difficile à

atteindre lors du Conseil ministériel, au grand regret de la Présidence. Pour faire en sorte qu'une attention adéquate soit prêtée aux besoins et aux difficultés sur le terrain, le BIDDH a nommé, au sein de sa structure existante, un point de contact pour les défenseurs des droits de l'homme, initiative qui a reçu un large soutien des États participants.

Le Président s'est également concentré sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination et sur la promotion du respect et de la compréhension mutuels, suite à une décision ministérielle prise en 2005 selon laquelle l'OSCE devrait consacrer l'année 2006 à mettre en œuvre d'importants engagements politiques pris les années précédentes. Le Président a, avec le BIDDH, organisé trois *Réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la tolérance*. Ces réunions ont eu pour thèmes *la promotion de la compréhension interculturelle, interconfessionnelle et interethnique* (Almaty, les 12 et 13 juin), *l'éducation pour promouvoir le respect et la compréhension mutuels et l'éducation concernant l'Holocauste* (Dubrovnik, les 23 et 24 octobre) et *combler le manque de données sur les crimes inspirés par la haine* (Vienne, les 9 et 10 novembre). Ces réunions ont été très fructueuses et ont permis de débattre de sujets bien précis et d'encourager des actions visant à corriger les lacunes manifestes.

La Présidence a organisé une cérémonie en mémoire de l'Holocauste à Bruxelles le 27 janvier, date anniversaire de la libération du camp de la mort d'Auschwitz et date choisie par les Nations Unies comme journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste. Le Représentant personnel du Président pour la tolérance, et en particulier contre l'antisémitisme, y a participé.

Au Conseil ministériel de 2005, l'OSCE a manifesté son soutien à l'initiative de l'*Alliance des civilisations*, lancée cette année-là par l'Espagne et la Turquie et adoptée par l'Organisation des Nations Unies. Pour contribuer à une approche cohérente de cette question globale, le Président et le Secrétaire général ont remis un message de l'OSCE au Secrétaire général des Nations Unies à New York au mois de juin faisant ressortir le cadre conceptuel, les outils et la large gamme d'activités existantes de l'OSCE conçus pour stimuler le respect mutuel et l'acceptation entre personnes d'origines différentes.

Les trois Représentants personnels dont le mandat a été prorogé par le Président dans le cadre de la lutte globale contre l'intolérance et la discrimination ont poursuivi leurs activités, en coordonnant la mise en œuvre des engagements politiques des États participants par le biais de visites de pays et de la participation à des réunions traitant de ces questions.

Le Conseil ministériel de Bruxelles a adopté une décision sur la *lutte contre l'intolérance et la discrimination et sur la promotion du respect et de la compréhension mutuels*. Tout en réaffirmant et en renforçant les obligations existantes, la Décision spécifie les activités à mener pour améliorer l'égalité des chances, nouer le dialogue avec la jeunesse, faire attention aux discours publics et mettre en lumière le rôle de médias libres. Le Conseil a également décidé de convoquer en 2007 une conférence de haut niveau sur *la lutte contre la discrimination et sur la promotion du respect et de la compréhension mutuels* dans le prolongement de la Conférence de Cordoue de 2005.

Le Président a accordé une attention considérable aux questions liées aux médias. Avec le Représentant pour la liberté des médias, la Présidence a organisé une deuxième *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine* sur le thème *protection des journalistes et accès à l'information*. Les participants ont examiné un certain nombre de questions : protection des journalistes et de leurs sources, limitation de l'accès à l'information dans l'intérêt de la

sécurité nationale, lois restrictives sur la liberté d'expression et la contribution possible des médias à la promotion du respect et de la compréhension mutuels. Le Président a financé la création d'une base de données sur l'accès à l'information, actuellement compilée par le Bureau du Représentant, qui fournira une vue d'ensemble des lois et des pratiques concernant l'accès à l'information par les médias dans les États participants.

Les questions portant sur la démocratisation en général et la démocratie parlementaire ont été l'une des priorités de la Présidence. Pour préserver la mémoire institutionnelle considérable de l'OSCE dans le domaine de la démocratisation, la Présidence et le BIDDH ont organisé un exercice sur les enseignements tirés. Le BIDDH a consulté des spécialistes de la démocratisation en poste dans les opérations de terrain et les institutions sur la façon de préserver les connaissances acquises au fil des années. Cet effort s'est conclu par la troisième *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine* intitulée *Renforcement de la démocratie par une représentation efficace*. Les débats ont été une première étape dans l'élaboration d'une méthodologie efficace et ont permis d'étudier des moyens de consolider et, lorsque cela était possible, d'étendre les activités de l'OSCE visant à renforcer les partis politiques, apporter une assistance à la réforme parlementaire et accroître la transparence législative.

Pour attirer l'attention sur la croissance malheureusement exponentielle de l'exploitation sexuelle des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants dans l'espace géographique de l'OSCE, le Président, avec les États-Unis d'Amérique et la France, a coparrainé une proposition du Conseil ministériel sur *l'exploitation sexuelle des enfants*, clarifiant des définitions et formulant des mesures politiques bien nécessaires. La proposition a reçu un large soutien de la part des États participants, qui se sont mis d'accord sur une décision du Conseil ministériel détaillée et innovante. Ainsi, une base politique a été établie pour que les États participants et les structures exécutives de l'OSCE s'attaquent à l'exploitation sexuelle des enfants, une des priorités les plus récentes dans le cadre de la dimension humaine de l'OSCE.

Comme le veut la tradition, la *Réunion annuelle sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* a eu lieu à Varsovie au cours des deux premières semaines d'octobre. Elle a examiné les activités de l'OSCE dans la sphère de la dimension humaine, évalué les résultats et examiné la façon dont les États participants respectaient leurs engagements. Une large gamme de recommandations visant à améliorer l'application des normes et des valeurs de l'OSCE en est également ressortie.

Au mois de mai, le Président a coorganisé avec le BIDDH un *séminaire de trois jours sur la dimension humaine* sur le thème du *respect de l'état de droit et des procédures régulières dans les systèmes de justice pénale*. Pour plus de détails, voir l'encadré sur le crime organisé (page xx).

Le Président a également consacré un travail considérable aux activités du BIDDH portant sur les élections. Pour plus de détails, voir la section sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE (page xx).

### **À la recherche d'une base commune : la controverse des caricatures**

Lorsque des vagues de protestation violentes se sont déclenchées suite à des caricatures controversées représentant le prophète Mahomet et publiées dans plusieurs journaux de la région de l'OSCE, le Président a engagé toutes les parties à respecter le droit fondamental des médias à la liberté d'expression, tout en rappelant également aux médias que cette liberté allait de pair avec une certaine responsabilité envers la société. Il a clairement indiqué que les États ne devaient pas tenter d'influencer le contenu des publications des médias, même lorsqu'ils pouvaient occasionnellement vouloir dénoncer ce contenu. Il a appelé à l'organisation d'une réunion publique au cours de laquelle tous les États participants et les États et institutions partenaires rechercheraient de concert la base commune qui semblait avoir momentanément disparu.

Cette réunion a eu lieu le 16 février et a permis de réaffirmer la liberté d'expression en tant que pierre angulaire fondamentale des sociétés démocratiques, tout en mettant également en relief le fait qu'il était de la responsabilité des médias d'alimenter plutôt que d'interrompre le dialogue et le respect et la compréhension mutuels. La réunion a débouché sur un document exposant les vues des participants et comprenant des recommandations dont le Président a assuré le suivi. Il a invité les coprésidents de *l'Alliance des civilisations* à prendre la parole devant le Conseil permanent. La *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la tolérance* qui a eu lieu à Almaty (Kazakhstan), sur le thème *compréhension interculturelle, interconfessionnelle et interethnique* s'est déroulée à un haut niveau. Des caricaturistes venus de pays musulmans ont été invités en qualité d'orateurs à exposer leur travaux au cours de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine organisée autour du thème *protection des journalistes et accès à l'information* (Vienne, les 13 et 14 juillet).

Tout au long de l'année, les débats ont porté sur le rôle indispensable de médias indépendants et libres, ainsi que sur l'importance l'autoréglementation et de l'adoption de normes professionnelles volontaires par les journalistes pour éviter que le contenu des médias ne génère de la violence. Bien que ces questions restent difficiles au niveau conceptuel, la Décision du Conseil ministériel intitulée *lutte contre l'intolérance et la discrimination et promotion du respect et de la compréhension mutuels* a clarifié un certain nombre d'aspects et a chargé le Représentant pour la liberté des médias de procéder à un examen des meilleures pratiques pour éviter que ne se reproduisent de tels incidents.

### **Forger des médias responsables et libres : l'initiative du jumelage**

Des médias libres sont essentiels pour assurer la transparence et la responsabilité démocratiques. Pour assumer correctement ce rôle, ils doivent posséder les ressources et le professionnalisme requis. Sans cela, le journalisme voit sa crédibilité remise en question. Des ressources insuffisantes et un manque de formation peuvent rendre les médias manipulables par des groupes d'intérêt ou même par les pouvoirs publics.

Le Représentant pour la liberté des médias a réagi à ce problème en lançant des projets de coopération impliquant à la fois les médias et les pouvoirs publics. Ces projets ont été conçus pour renforcer les capacités et attirer l'attention sur la relation entre le gouvernement et les médias. Plusieurs opérations de terrain de l'OSCE ont également soutenu le développement des médias en mettant en place des programmes de formation coordonnés au niveau local à l'intention de journalistes et de techniciens. Ces projets s'étant avérés circonscrits et limités,

Le Président a cherché des moyens de les élargir et d'accroître leur impact en impliquant directement un certain nombre d'organisations de médias bien établies et puissantes.

Le Président a organisé une visite relative au jumelage de médias à Bruxelles pendant la semaine du 23 octobre à l'intention de 14 journalistes venus de toute la région de l'OSCE pour stimuler les échanges de pair à pair avec les organisations internationales de médias établies en Belgique. En « jumelant » des organisations de médias similaires, les journalistes pourraient fournir un appui, partager leurs expériences et renforcer les capacités dans une relation directe de professionnel à professionnel. Les débats ont mis en lumière le potentiel des visites d'étude sectorielles, des séminaires de formation et des échanges de personnel, ce qui permettrait aux professionnels des médias de se pencher directement sur les compétences en matière de reportage et d'édition, les questions relatives aux compétences techniques, la gestion des médias, l'autorégulation et les normes professionnelles volontaires. Un programme de jumelage ne nécessiterait que la participation limitée d'une institution qui aurait pour rôle d'apporter son appui et de faciliter le programme. Dans le cas présent, les structures existantes de l'OSCE pourraient jouer ce rôle d'« entremetteur ».

Les délégations se sont mises d'accord sur une décision du Conseil permanent soulignant l'importance du jumelage des médias et chargeant le Représentant pour la liberté des médias de l'encourager.

## **Conseil permanent**

En sa qualité d'organe permanent de l'OSCE entre les réunions ministérielles, le Conseil permanent traite l'essentiel des questions politiques ainsi que les affaires courantes de l'Organisation. Il s'est réuni à 57 reprises et a reçu pas moins de 27 invités d'honneur de haut niveau. Le 28 septembre, Sa Majesté le Roi Albert II a fait une visite hautement appréciée à l'OSCE.

Le Président a organisé les travaux selon un format préfigurant la structure en trois comités qui reflète les trois dimensions sécuritaires de l'OSCE. Elle sera adoptée par la suite par le Conseil ministériel de Bruxelles. Outre le Sous-Comité économique et environnemental, il a créé un groupe chargé des aspects non militaires de la sécurité, et un autre chargé de la protection humaine et de la non-discrimination. Les questions communes à plusieurs dimensions ont été réparties au sein de cette structure. Le groupe de travail sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, mis en place sous la Présidence slovène, a continué de fonctionner isolément afin de s'acquitter de la tâche qui lui avait été confiée dans la décision de Ljubljana correspondante.

Le Conseil permanent a traité de questions politiques qui concernaient tous les États participants. Il a examiné comment ils mettaient en œuvre les engagements de l'OSCE et comment ils contribuaient à la résolution des conflits. Les rapports réguliers des chefs d'institution, des opérations de terrain et des Représentants personnels du Président ont été particulièrement utiles à cet égard. Dans certains cas, le Conseil permanent a pris des mesures concrètes, comme ce fut le cas avec la crise des « caricatures » (pour plus de détails à ce sujet, voir l'encadré page xx).

Les décisions difficiles au cours de l'année ont concerné la prorogation du mandat de l'Ambassadeur Christian Strohal, Directeur du BIDDH, la négociation du mandat du Coordonnateur des projets en Ouzbékistan, la correction des dysfonctionnements dans le

mécanisme de l'OSCE de lutte contre la traite des êtres humains et le programme sur mesure de renforcement des capacités à l'intention de la police des frontières géorgienne.

Par ailleurs, au mois de juin, le Conseil permanent a eu le plaisir de saluer l'adhésion du Monténégro en tant que 56ème État participant.

Le Conseil permanent a également voyagé en 2006, s'assurant par là-même que les réalités du terrain étaient prises en considération dans les activités diplomatiques au siège de Vienne. Des ambassadeurs ont visité la Serbie-Monténégro au mois de mars, la Géorgie en juillet et la Moldavie en novembre.

### **Monténégro**

Le 21 mai, la République du Monténégro a organisé, sous observation internationale, un référendum sur son indépendance, conformément à la *Charte constitutionnelle de l'Union étatique de Serbie-Monténégro* de 2003. Au nom de l'Union européenne, l'Ambassadeur Miroslav Lajcak s'est fait l'intermédiaire entre les différents partis politiques concernant les modalités du référendum. En particulier, il a contribué à édicter la règle d'une majorité spéciale de 55 % des votants avec un minimum de participation de 50 %. Le BIDDH a organisé l'observation étendue du processus référendaire.

Le Monténégro a proclamé son indépendance le 3 juin, et s'est adressé à l'OSCE en tant que première Organisation internationale à laquelle il souhaitait adhérer. Le Président a accueilli avec satisfaction ce vote de confiance envers l'OSCE et les normes et valeurs qu'elle représentait. Il a assuré l'approbation rapide de la décision ministérielle, laquelle fut adoptée un peu plus de deux semaines plus tard, le 21 juin. Le mandat de la nouvelle Mission englobe les trois dimensions de l'OSCE, attestant de l'engagement des autorités monténégrines à poursuivre des réformes vigoureuses.

L'étape finale du processus d'adhésion a eu lieu à Helsinki le 1er septembre, lorsque le Premier ministre du Monténégro a signé l'*Acte final d'Helsinki*.

### **Orateurs invités au Conseil permanent en 2006**

12 janvier : **Karel De Gucht**, Président en exercice, Ministre belge des affaires étrangères

2 février : Ambassadeur **Miroslav Lajcak**, Représentant personnel du Secrétaire général de l'Union européenne/Haut représentant pour le dialogue monténégrin

2 février (séance spéciale du Conseil permanent) : **Ursula Plassnik**, Ministre autrichienne des affaires étrangères

9 février : **Gela Bezhuashvili**, Ministre géorgien des affaires étrangères

2 mars : **Vartan Oskanian**, Ministre arménien des affaires étrangères

9 mars : Brigadier-général **Ferenc Banfi**, Chef de la Mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine

15 mars (séance spéciale du Conseil permanent) : **Habibullah Qaderi**, Ministre afghan chargé de la lutte contre les stupéfiants

16 mars : **Christian Schwarz-Schilling**, Haut représentant et Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine

21 mars (séance spéciale du Conseil permanent) : **Alcee L. Hastings**, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

27 mars (séance spéciale du Conseil permanent) : **Zurab Nogaideli**, Premier Ministre géorgien

28 mars (séance spéciale du Conseil permanent) : Président **Martti Ahtisaari**, Envoyé spécial des Nations Unies pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo

27 avril : **Adriaan Jacobovits de Szeged**, Représentant spécial de l'Union européenne pour la Moldavie

4 mai : **Volodymyr Kholocha**, Vice-Ministre ukrainien des situations d'urgence et de la protection de la population contre les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

4 mai : **Federico Mayor** et **Mehmet Aydin**, Coprésidents du Groupe de haut niveau des Nations Unies pour l'*Alliance des civilisations*

11 mai : **Vuk Draskovic**, Ministre des affaires étrangères de la Serbie-Monténégro,

16 mai (séance spéciale du Conseil permanent) : **Rakhat Aliyev**, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan

18 mai : **Miroslav Lajcak**, Représentant personnel du Secrétaire général de l'Union européenne/Haut représentant pour le dialogue monténégrin

18 juillet : **Miodrag Vlahovic**, Ministre monténégrin des affaires étrangères

7 septembre : **Carla del Ponte**, Procureur général du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

12 septembre (séance spéciale du Conseil permanent) : Ambassadeur **Arne Walther**, Secrétaire général du Forum international de l'énergie

14 septembre : Général **James L. Jones**, Commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe

26 septembre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Oralbai Abdykarimov**, Secrétaire d'État du Kazakhstan et Vice-Président de la Commission étatique pour l'élaboration et la concrétisation du programme de réforme démocratique

28 septembre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Karel De Gucht**, Ministre belge des affaires étrangères et Président en exercice de l'OSCE, en présence du Roi des Belges, Sa Majesté **Albert II**

27 octobre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Kassymzhomart Tokaev**, Ministre kazakh des affaires étrangères

27 octobre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Zurab Nogaideli**, Premier Ministre géorgien

14 novembre : **Goran Lenmarker**, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

15 novembre (séance spéciale du Conseil permanent) : Président **Martti Ahtisaari**, Envoyé spécial des Nations Unies pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo

17 novembre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Michael Leigh**, Directeur général de la Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne